



## SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 10 JUIN 2005

La séance a lieu dans la salle des séances de la maison communale à Roeser. Elle débute à 8.30 heures et se termine à 9.15 heures. La séance est présidée par Monsieur Arthur Sinner.

**Présences :** Marcel Dondelinger, Suzette Dostert-Wagener, Pierrette Ferro-Ruckert, Tom Jungen, Renée Quintus-Schanen, Edy Reding, Jean-Paul Reiter, Jean-Paul Rosen, Camille Schleck, Egon Seywert, Arthur Sinner.

**Absence(s) :** /

**Remarque :** Lorsque le vote n'est pas spécifié, la décision a été prise à l'unanimité des voix.

### **1. Organisation scolaire 2005/2006 : Nomination de personnel enseignant (1<sup>re</sup> liste)**

Par vote secret le conseil nomme à l'unanimité Mme Fanni Muller au poste vacant d'institutrice à l'enseignement primaire de la commune de Roeser.

### **2. Organisation scolaire 2005/2006 : Décharge d'un instituteur**

Le conseil accorde une décharge de 23 unités à M. Albert Petesch, instituteur à l'école communale de Roeser, pour l'année scolaire 2005/2006 dans le cadre du projet « Cinéma à l'école ».

### **3. Organisation scolaire 2005/2006 : Règlement d'organisation provisoire**

Le conseil approuve le règlement d'organisation pour l'année scolaire 2005/2006 pour l'éducation préscolaire (précoce et préscolaire) et l'enseignement primaire.

Le règlement prévoit 3 classes à l'éducation précoce, 7 classes à l'éducation préscolaire et 20 classes à l'enseignement primaire.

### **4. Personnel enseignant**

1. Par vote secret le conseil accepte la démission de M. Francis Kohn, instituteur à l'enseignement primaire de la commune de Roeser depuis l'année scolaire 1968/1969.
2. Le conseil accorde un congé sans traitement pour une durée de deux années à partir de l'année scolaire 2005/2006 à M. Luc Gilbertz, instituteur à l'enseignement primaire, afin de lui permettre de poursuivre des études à l'étranger.
3. Par vote secret le conseil accepte la démission de Mme Cindy Schmitt, institutrice à l'enseignement primaire de la commune de Roeser depuis l'année scolaire 2001/2002.

### **5. Communications du collège échevinal**

Il n'y a pas de communications de la part du collège échevinal.

### **6. Questions écrites des conseillers**

Les conseillers n'ont pas présentés de questions écrites.

### **7. Caution pour les poubelles destinées à des collectes de matières recyclables ou valorisables**

Dans le cadre de l'introduction de la collecte du verre usagé à domicile, le conseil édicte un règlement à caractère général qui fixe la caution pour toutes les poubelles destinées à des collectes de matières recyclables ou valorisables et mises à disposition suivant le principe de participation facultative des administrés. La caution reste fixée au montant actuellement en vigueur de 25 €.

### **8. Actes notariés**

1. Le conseil approuve l'acte établi par Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, concernant la vente d'un immeuble en copropriété dénommé Résidence "ESCUAPE", sis à Bivange, 2, rue Edward Steichen, à M. Jean Léon Weber.
2. Le conseil approuve l'acte établi par Me Jean Seckler concernant la vente de deux parcelles situées à Crauthem à Mlle Rosalie Nickels.
3. Le conseil approuve l'acte établi par Me Jean Seckler, concernant l'acquisition sur Mlle Marianne Krier d'une parcelle située à Berchem. L'acquisition est effectuée dans un but d'utilité publique, à savoir pour la reconstruction du passage inférieur de la voie ferrée entre Berchem et Livange.



### ***9. Réglementation de la circulation***

A l'occasion des manifestations qui auront prochainement lieu sur le site de loisir au lieu-dit « Herchesfeld », le conseil édicte un règlement provisoire de la circulation afin de permettre un dégagement facile de l'aire de stationnement du site.

1. Circulation en sens unique sur les voies suivantes à Crauthem dans le sens inverse de rotation des aiguilles d'une montre :
  - le chemin rural partant de la route de Hellange vers le site de la manifestation ;
  - le chemin rural partant vers la rue de la Montagne jusqu'à l'intersection avec le chemin rural partant en direction de la rue de Weiler ;
  - le chemin rural partant vers la rue de Weiler.
2. Circulation interdite dans les deux sens sur la section de chemin rural délimitée par l'intersection avec le chemin rural partant vers la rue de Weiler et celle avec la rue de la Montagne.

Il s'agit des manifestations suivantes :

- Réiser Päerdsdeeg du 17 au 19 juin 2005
- Fête populaire le 22 juin 2005
- Bal de clôture des Réiser Päerdsdeeg le 25 juin 2005
- Coupe d'Europe de danse country du 22 au 23 juillet 2005
- Fête du personnel de Luxair le 10 septembre 2005

### ***10. Questions orales des conseillers***

Les conseillers n'ont pas posés de questions orales.

### ***11. Déclaration d'option pour l'obtention de la nationalité luxembourgeoise***

En séance secrète le conseil se prononce sur une déclaration d'option pour l'obtention de la nationalité luxembourgeoise.